

Der Grosse Rat Le Grand Conseil
des Kantons Bern du canton de Berne

Montag (Nachmittag), 4. März 2019 / Lundi après-midi, 4 mars 2019

Staatskanzlei / Chancellerie d'Etat

5 2018.RRGR.364 Motion 107-2018 Gullotti (Tramelan, SP)
Solidaritätsbeitrag: bessere Hilfe für die Opfer

5 2018.RRGR.364 Motion 107-2018 Gullotti (Tramelan, PS)
Contribution de solidarité : soutenir davantage les victimes

Präsident. Wir kommen zum Traktandum 5. Diese Motion ist zurückgezogen mit Erklärung. Ich gebe Grossrat Gullotti das Wort.

Der Vizepräsident, Hannes-Zaugg Graf, übernimmt den Vorsitz. / Le vice-président, Hannes Zaugg-Graf, prend la direction des délibérations.

Hervé Gullotti, Tramelan (PS). Lorsque la présente motion a été déposée en juin 2018, le délai fixé par la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extra-familiaux antérieurs à 1981 (LMCFA), prévoyant une contribution dite de solidarité versée aux victimes au titre de reconnaissance de l'injustice subie et en signe de solidarité sociale, n'avait expiré que depuis deux mois. A l'époque, à l'été 2018, la presse se déclarait sceptique sur l'impact attendu sur les victimes de cette loi et annonçait que seul un quart ou un tiers des 15 000 à 20 000 victimes estimées en Suisse s'étaient annoncées.

Plusieurs parlementaires cantonaux et fédéraux s'étaient mobilisés et avaient alors envisagé de proposer une prolongation du délai d'annonce auprès de l'Office fédéral de la justice (OFJ). Les appels avaient été lancés pour que les victimes se manifestent.

Aujourd'hui, la situation se présente ainsi, selon les informations que j'ai pu collecter auprès des archives cantonales bernoises et de l'OFJ : Au 31 mars 2018, fin du délai d'annonce auprès de l'OFJ, 9018 dossiers avaient été déposés, dont 1765 dans le canton de Berne. A la date du 1^{er} janvier 2019, l'OFJ a reçu 102 demandes de contribution supplémentaires. Si les conditions requises sont remplies, ces demandes hors délai seront acceptées, examinées et décidées comme lors d'une procédure normale.

Au moment du dépôt de la présente motion, j'estimais que le délai de 17 mois accordé aux victimes était trop court. Au vu de ce chiffre de 102, il apparaît donc infondé à présent d'exiger la poursuite de la procédure. L'effet voulu de la Loi fédérale a été obtenu. C'est pourquoi je retire ma motion. Je profite de l'occasion pour remercier les archives cantonales bernoises pour l'énorme travail de conseil et de recherche accompli. Les premières sollicitations ont été déposées aux Archives d'Etat en 2009. Elles ont augmenté dès 2013, au moment où la Confédération, sous l'impulsion de Madame la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, a débloqué le premier fonds d'aide immédiate et formulé officiellement des excuses pour atteindre un pic entre 2016 et 2018. Au total, ce dossier a occupé les archives cantonales durant 3000 jours et a confronté ses employé-e-s à des détresses psychologiques de victime, étrangères au travail habituel du chercheur. A la question de savoir ce que deviendront les fonds fédéraux non versés aux victimes, la partie non réclamée de l'argent restera dans la caisse fédérale et ne sera pas utilisée à d'autres fins. Je vous remercie de votre attention.

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp), Vizepräsident. Zuhanden des Protokolls: Wir haben die Sitzungsleitung gewechselt. Ich bitte Sie, Erklärungen jeweils kurz zu halten. Dies waren beinahe drei Minuten. Vielen Dank.